



Atelier Théâtre

Fiche d'inscription 2025-2026

Contact :
Solène Eberhardt
theatre@artencorps.fr

Inscription Réinscription

Coordonnées du participant ou de la participante

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Date de naissance :/...../.....

Email :

Précaution.s particulière.s à prendre en compte* ? :

.....

* Ces informations resteront strictement confidentielles

Responsable légale pour les mineur.e.s

Nom : Prénom :

Téléphone : Email :

Personne à contacter en cas d'urgence (aux horaires des séances) :

Nom et Prénom : Téléphone :

Pièces à fournir lors de l'inscription

- Fiche d'inscription complétée et signée par le.a participant.e ou par le.a responsable légal.e
- Signature et respect de la charte de bonne conduite et du règlement intérieur
- Indications et signature concernant les droits à l'image
- Règlement par chèque(s) de l'adhésion pour le semestre d'un montant de € , à l'ordre de Association Art en corps (paiement en 3x : signez et datez au dos 01.10, 01.11 et 01.12)

Encart réservé à l'association

Date d'adhésion : Règlement :

Espèces

Chèque(s)



Atelier Théâtre

Droits à l'image - 2025-2026

Contact :
Solène Eberhardt
theatre@artencorps.fr

Autorisation de prise d'image et de publication d'une personne mineure

Je soussigné(e), Mme - M.

père - mère - responsable légal.e de l'enfant

Autorise - n'autorise pas l'association *Art en corps* à utiliser des photos ou des vidéos réalisées lors des cours ou lors des différentes activités organisées par l'association à des fins de promotion, sur lesquelles l'enfant apparaît.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées sur de multiples supports (site Internet, réseaux sociaux, flyers, panneaux d'affichage etc.) pour une durée illimitée.

L'autorisation pourra être retirée à tout moment, en adressant une demande à un membre référent de l'association ou par mail à theatre@artencorps.fr.

Lu et approuvé le à,

Signature :

Autorisation de prise d'image et de publication d'une personne majeure

Je soussigné(e), Mme - M.

Autorise - n'autorise pas l'association *Art en corps* à utiliser des photos ou des vidéos réalisées lors des cours ou lors des différentes activités organisées par l'association à des fins de promotion, et sur lesquelles j'apparais.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées sur de multiples supports (site Internet, réseaux sociaux, flyers, panneaux d'affichage etc.) pour une durée illimitée.

L'autorisation pourra être retirée à tout moment, en adressant une demande à un membre référent de l'association ou par mail à theatre@artencorps.fr.

Lu et approuvé le à,

Signature :



Atelier Théâtre

Charte et règlement intérieur

Contact :
Solène Eberhardt
theatre@artencorps.fr

Charte de bonne conduite

En adhérant à l'association *Art en corps*, chaque membre est prié de respecter la charte afin que toutes les activités proposées se déroulent dans les meilleures conditions possibles. L'engagement, l'humilité et la bienveillance sont les qualités attendues de la part de l'ensemble des membres. *Art en corps* souhaite offrir une expérience riche et divertissante du théâtre, bien qu'elle nécessite de l'implication, une certaine exigence et de la rigueur : la ponctualité et l'assiduité sont donc de mise. Par ailleurs, le théâtre est un endroit dans lequel on peut être amené à exposer sa vulnérabilité : nous nous inscrivons donc dans une démarche de soutien et d'accompagnement. Afin de garantir et de préserver cet espace de liberté et sécurisant, la confiance, la sincérité et les échanges constructifs sont essentiels.

L'épanouissement de chacun des membres est au cœur des préoccupations de l'association *Art en corps*.

Règlement intérieur

En adhérant à l'association *Art en corps*, chaque membre s'engage :

- au respect de la charte de bonne conduite
- au respect des infrastructures et du matériel qu'elles contiennent durant les activités

Tout comportement inconvenant au bon déroulement des activités ou offensant vis-à-vis d'un tiers pourra entraîner des sanctions, allant d'un avertissement à l'exclusion temporaire voire définitive d'une ou plusieurs activités.

Par ailleurs, il est administrativement nécessaire :

- d'être à jour de sa cotisation annuelle
- de veiller à la remise complète du dossier (inscription + droits à l'image) et la totalité des frais du semestre des ateliers, dès la séance suivant le cours d'essai gratuit, ou en amont d'une autre activité proposée par l'association. Pour pouvoir payer les ateliers en trois fois par chèque, ceux-ci doivent accompagner le dossier : ils seront encaissés de manière différée les 01.10.25, 01.11.25 et 01.12.25

~~- pour les mineur e s, de rendre le dossier complété et signé par le.a responsable légal.e~~

En cas d'interruption en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué.

~~Enfin, l'association se décharge de toute responsabilité si un.e mineur e quitte le cours sans l'accord de la personne en charge de la session ou sans une demande préalable du/de la responsable légal.e. Toutefois, le contact d'urgence sera immédiatement appelé.~~

Il est vivement conseillé de porter des vêtements confortables durant les ateliers de pratique.

Lu et approuvé le à

Signature :